

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC145

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 59

À l'alinéa 185, supprimer les mots :

« à l'article 44 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.